

**COMMUNIQUÉ : Formation dans les disciplines qui ne s'enseignent qu'au secondaire II**

Pour les disciplines qui ne s'enseignent qu'au secondaire II, la formation est de 94 crédits ECTS. Le titre obtenu est une MASE disciplinaire (Maîtrise universitaire disciplinaire en enseignement secondaire).

Les disciplines concernées sont : la chimie, le droit, l'économie, l'espagnol, le grec ancien, l'italien, la philosophie, la psychologie, la sociologie et, depuis peu, l'informatique.

**NB. Certaines sources font état d'une MASE disciplinaire d'une année qui totaliserait un autre nombre de crédits : or, il n'en est rien, cette formation étant bien de 94 crédits, le même nombre que pour les disciplines qui s'enseignent tant au secondaire I qu'au secondaire II.**